



## Compte-rendu de la Formation Spécialisée en santé sécurité et conditions de travail (FS-EP) du 19 novembre 2024

FO-Météo était représenté à cette FS-EP par Valérie Dziak et Sébastien Delecray.

### 1) Suivi du PAPRI Pact 2024

En matière de santé et sécurité au travail et de prévention, deux documents font référence :

- Le document unique. Il sert à identifier et à recenser les risques professionnels auxquels sont soumis les agent.es de l'établissement.
- Lister les risques, c'est bien, mais ça n'est pas suffisant, voire inutile si rien n'est fait pour atténuer ces risques. Le Papripact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de travail) peut être vu comme le plan d'action pour permettre de réduire les risques identifiés dans le document unique.

Ce plan d'action était axé sur 4 points en 2024 :

- **la prévention des RPS (Risques Psycho-Sociaux)**
    - une évolution de la prise en charge des RPS est en train d'être mise en place au sein de l'équipe des assistant.es de prévention. L'encadrement souhaite qu'une partie des assistant.es de prévention deviennent des référent.es sur le sujet. Par ailleurs, 2 recrutements sont en cours et il est recherché que les postulants soient déjà formés sur cette thématique. D'une manière générale, l'encadrement de l'équipe souhaite que des assistant.es de prévention puissent, en fonction de leur appétence, devenir référent.es sur les différentes thématiques en matière de santé et sécurité au travail (référent.es plutôt axé.es sur les RPS, référent.es plutôt axé.es sur les problématiques bâtementaires, etc.)
    - une fiche de synthèse sur un format court devrait être mise à disposition sur le logiciel RSST (accessible pour rappel à l'adresse <http://rsst.meteo.fr/public/>) pour que les agent.es sachent comment leur saisie va être ensuite traitée.
    - un point d'étape a été fait sur l'évaluation des RPS dans chaque service de l'établissement pour prise en compte dans le document unique. Il reste encore du travail. L'évaluation n'a pas encore pu être menée pour les services de prévisions des DIRCE et DIRSO.
- Concernant les DIROMs, les évaluations n'ont pas débuté. Rappelons que nos collègues AP en outre-mer sont à temps partiel sur cette fonction. Les évaluations devraient être « externalisées » pour la DIRPF et DIRNC. Pour la DIRAG et DIROI, elles seront en revanche conduites par les assistants de prévention locaux épaulés par un assistant de prévention de l'hexagone.
- 2 sessions de formations « secouristes en santé mentale » ont été créées et mises en place (une session à Saint Mandé qui a déjà eu lieu et une à venir à Toulouse en janvier 2025).

Un rappel si besoin de notre part aux agent.es :

- Le registre RSST est normalement accessible directement depuis votre bureau ou via le lien mentionné précédemment. Il sert pour toute déclaration relative à la santé ou sécurité au travail. Toutes les fiches saisies sont analysées lors des Formations

Spécialisées du service concerné (et normalement transmises aux représentants du personnel dès leurs saisies dans le logiciel).

- À noter qu'en cas de situation de harcèlement, de discrimination, de violence sexuelle ou sexiste, la procédure pour signaler cette situation est différente : il faut adresser un mail à [signalement@meteo.fr](mailto:signalement@meteo.fr). Ces signalements sont reçus par DRH, DRH-DA et l'encadrement du service Prévention Action Sociale Santé (PA2S).

Concernant la procédure de signalement, il a été indiqué qu'un pool d'agent.es volontaires a été constitué pour conduire les futures enquêtes. La formation de ces agent.es est en cours.

- **la réglementation** (en l'occurrence en 2024 l'évaluation du **risque chimique** à la DSO et à la DLP) :
  - 60 % des visites de site ont pu être réalisées en 2024 pour les services de la DSO et 80 % des services de la DLP.
  - mise en place là aussi d'un assistant de prévention référent pour le risque chimique.

- **la qualité de vie au travail**

Pour FO-Météo, la qualité de vie au travail n'aura réellement un sens que lorsque les agent.es ne seront plus surchargés.es de travail à cause des sous-effectifs, d'un plafond d'emploi trop contraint et lorsque ces mêmes agent.es pourront rendre un travail dont la qualité est en adéquation avec leur conscience professionnelle.

Des actions d'ergonomie ont été conduites pour les espaces de travail des postes semi-permanents ou permanents. Concernant les expérimentations en cours, en particulier avec le passage sur Windows 11, nous avons remonté en séance une inquiétude dans certaines DIRs concernant le nombre d'écrans qui seront disponibles, la taille de ces écrans, etc. (remarque également faite par la CGT). Alain Soulan indique que les nouveaux systèmes ne seront déployés que s'il n'y a pas de régression. Le sujet ne semble pas simple, voire les avis divergents. Nous vous incitons à faire remonter vos difficultés s'il y en a.

- **la prévention globale** qui englobe le risque routier, le renforcement du réseau de sauveteurs, secouristes au travail, la formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours ...

## **2) Présentation pour avis (vote) de la consigne relative à la sécurité des missions en montagne des agents de Météo-France**

Un groupe de travail avait été constitué (incluant entre autres des agent.es des services concernés) pour revoir la note qui datait de plus de 10 ans.

La note qui en découle décline des pratiques que les collègues appliquent déjà. Elle clarifie, via un travail exhaustif, la liste des équipements de protection individuels et leur usage (caractère obligatoire ou recommandé suivant le type de sortie, matériel individuel pour chaque agent ou matériel collectif), les formations nécessaires, leurs recyclages et la fréquence de ces recyclages.

Les recommandations au sujet des véhicules apportent selon nous des améliorations par rapport à l'existant (porte-ski, grille de sécurité). Nous espérons qu'elles seront suivies au plus vite d'effet.

À noter que l'obtention de pneus renforcés anti-crevaison (pour des terrains caillouteux) semble difficile via les marchés. Il faudra malgré tout trouver une solution !

FO-Météo salue le travail de qualité qui a été réalisé pour aboutir à cette consigne.

Nous profitons de ce point pour signaler que le remplacement du matériel des nivologues a parfois été difficile à obtenir de l'administration par le passé. Alain Soulan indique que ce document est de nature à clarifier les équipements nécessaires, leur importance et donc faciliter leur remplacement le cas échéant.

**VOTE UNANIMEMENT POUR des OS.**

### **3) Information sur la charte « du bien travailler ensemble - Tous acteurs »**

Cette charte s'inscrit dans la démarche de qualité de vie au travail. Comme au 1) sur l'axe qualité de vie au travail du Papripact, FO-Météo considère que les leviers sont plus en amont. Mais nous avons aussi conscience qu'ils ne dépendent pas tous de la direction (plafond d'emploi fixé par le ministère, fonctionnaire bashing de la part de notre propre ministre de la fonction publique M.Kasbarian etc.)

Si le document contient des fiches de bonnes pratiques sur le télétravail, l'usage de la messagerie électronique ou l'organisation des réunions que l'on peut juger intéressantes, FO-Météo a fait part à plusieurs reprises au cours de l'année 2024 de ses doutes sur cette démarche.

Nous pensons que nombre de collègues y verront une forme de paternalisme et que le document pourrait avoir un effet contraire au but que la direction dit rechercher. Nous pensons en effet que le souci d'une communication parfois crispée entre agent.es (que l'on ne peut que regretter) vient dans un certain nombre de cas de situations de travail stressantes, rendues tendues par une charge de travail importante, des outils pas toujours adaptés, un manque de moyens pour pouvoir maîtriser la production vers l'extérieur...

Un exemple donné en séance, et en amont de la séance, sur des termes qui pourraient être des irritants selon nous en raison de l'écart entre l'objectif affiché par la charte et la situation actuelle vécue par les agent.es : la charte souhaite « donner du sens au travail » en page 3. Nous partageons à 100 % cet objectif de la direction, mais nous rappelons, notamment suite à la bascule 3P, qu'en réalité c'est bien une perte de sens qui a été ressentie par bon nombre de collègues (cette analyse semble être confirmée par le rapport de la médecine du travail, voir plus bas).

Sur un autre point, nous avons proposé une reformulation qui a été acceptée par la direction.

Enfin, il nous a été indiqué qu'un édito de la PDG s'ajoutera au document présenté en séance pour expliquer la démarche.

### **4) Information sur la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC)**

**Concernant le volet santé :**

Au 12/11, 82 % agents avaient fait une démarche, soit d'adhésion à Alan, soit de dispense (17 %).

Une affiliation d'office à l'offre de base d'Alan devait avoir lieu le 25/11, date de mise en paie pour le mois de janvier 2025.

Pour rappel, FO-Météo est opposé au choix qui a été fait par le ministère. Pour autant, nous précisons aux collègues que :

- La cotisation mensuelle Alan sera prélevée sur le salaire.
- Les options sont prélevées sur le compte communiqué.

- Sans démarche sur l'appli d'Alan, les remboursements quant à eux ne parviendront pas sur votre compte en banque. Gare à la double peine !

Pour précision : notre fédération, la FEETS-FO, a retiré sa signature en avril 2024 en regard du choix d'un assureur privé dont l'offre sur le panier de base était par ailleurs plus chère que celle d'autres candidats. FO a saisi le Conseil d'Etat, car l'accord ministériel est devenu minoritaire. La procédure est en cours, mais nous sommes lucides sur le fait que rien ne semble être en mesure d'arrêter le train qui est parti.

Nous avons posé la question sur la charge de travail engendrée par la PSC pour nos collègues RH. À vrai dire, la réponse faite en séance ne nous a pas trop rassurés. Nous espérons que l'échéance du 25/11 qui vient de passer, a permis ou permettra aux collègues concernés de voir leur charge de travail baisser (pour autant il faudra toujours par la suite gérer les nouveaux entrants dans le système). Si cette situation tendue perdure dans le temps, nous invitons les collègues des services RH à nous le signaler.

À noter que les collègues de Saint-Pierre et Miquelon et de Nouvelle-Calédonie ne sont pas affiliés à Alan (non affiliés au régime général de la sécurité sociale). La DGAFP a décidé de passer la part employeur sur la mutuelle de 15 à 30 €.

### **Concernant le volet Prévoyance :**

Une offre de prévoyance sera bien disponible au 01/01/2025. La CNP assurance, associée à la Mutuelle Générale, a remporté l'appel d'offre du ministère. La CNP contactera les agents à la mi-décembre.

- Il n'y aura pas de questionnaire de santé durant les 6 premiers mois, c'est-à-dire si la souscription intervient avant fin juin 2025.
- La prévoyance n'est pas obligatoire contrairement au volet santé.
- Météo-France participe à hauteur de 7 €/mois.
- Il y a 3 options : les options 1 et 2 correspondent à un élargissement des garanties et l'option 3 est une garantie dépendance qui pourra être conservée à la retraite (les autres niveaux de couverture ne présentent de toutes façons pas d'intérêt une fois à la retraite).
- A noter que le délai de résiliation de sa prévoyance en cours est généralement de 2 ans... cherchez l'erreur...

## **5) Rapport de la médecine du travail pour 2023**

Il est à noter que deux régions (DIRO et DIRIF) ont eu besoin d'un intérim en 2023 pour la médecine de prévention de la part du docteur Galin. La situation perdure à la DIRIF ce qui nous inquiète. Un recrutement est en cours, espérons qu'il puisse se finaliser rapidement.

Le docteur Galin a présenté une synthèse de l'ensemble des rapports des médecins de travail qui interviennent auprès des agent.es de Météo-France. Nous déplorons que le docteur Galin n'ait reçu que 13 rapports sur un total théorique de 21 rapports.

Parmi les facteurs de souffrance, deux éléments ont été en particulier cités : l'outil PEP et la bascule 3P. À propos des risques engendrés par la bascule 3P sur la santé des agents, le docteur Galin avait pour rappel rédigé un rapport il y a plusieurs mois.

Si, malheureusement, des situations de souffrance se retrouvent un peu partout au sein de l'établissement, nous notons que le rapport de la médecine du travail pour le centre de Saint-Pierre et-Miquelon est particulièrement alarmant !!

Nous avons demandé si une amélioration avait été constatée en 2024. Ni la médecine du travail, ni la direction ne semblait avoir d'informations plus récentes, du moins sur l'aspect des RPS. Au vu du rapport, il nous semble important de vérifier au plus vite que la situation se soit effectivement améliorée.

## **6) Bilan 2023 des accidents de services**

Le bilan montre qu'il y a eu peu d'accidents (44 accidents ont été déclarés imputables), mais PA2S/D précise que ces chiffres sont toutefois à pondérer un peu, car certains accidents ne sont pas toujours déclarés par les collègues.

Dans le détail :

- 50 % des accidents sont des accidents de circulation, 23 % sont dus à une chute de personne et 14 % liés à la manutention.
- Les 2 premiers services concernés sont la DSO et la DESR (agent.es souvent sur la route).
- 1/3 du nombre de jours d'arrêts de travail sont consécutifs à une chute en vélo !

Rappel pour les collègues :

- Si un accident est reconnu comme imputable, cela permet de se faire rembourser les frais médicaux déjà engagés et par la suite de ne plus avancer ces mêmes frais (pharmacie, hospitalisation, mise à disposition d'un taxi...). Pour décider de l'imputabilité de l'accident, l'administration s'appuie notamment sur la médecine du travail et sur des témoignages s'il y en a.
- Les accidents de trajet, c'est-à-dire un accident survenant sur le chemin aller-retour entre le domicile et le travail, font partie des accidents de travail. Il faut toutefois que l'accident survienne sur le **trajet habituel** entre le domicile et le travail. Habituel signifie soit le trajet le plus court, soit le trajet le plus sécurisé (cf vélo). Un accident lors d'un détour significatif par rapport au trajet habituel ne sera pas pris en compte, sauf si ce détour était incontournable (par exemple récupérer ses enfants à l'école, ou à la crèche). À noter que la notion de trajet débute dès lors que l'on a quitté son domicile et que l'on est sur la voie publique : une glissade sur le trottoir avant de rejoindre sa voiture est un accident de trajet.

Le bilan 2024 devrait être disponible pour la prochaine FS-EP.

## **7) Bilan des formations SST**

Il s'agit de formations en lien avec la prévention, les aspects réglementaires qui nécessitent des habilitations pour pouvoir exercer les fonctions d'un poste (bien souvent ces formations sont obligatoires), le secourisme, le management ou le risque routier.

Sans surprise, la DSO arrive largement en tête pour le nombre d'agent.es formé.es (bon nombre de formations réglementaires sont obligatoires et nécessaires pour pouvoir tenir le poste).

Pour les thématiques du secourisme et du risque routier (qui est le 1<sup>er</sup> facteur d'accident, c.f. paragraphe précédent), il est indiqué que ce sont des axes de formation « à renforcer », en élargissant par exemple l'offre de formation actuelle. Le conseiller de prévention propose d'enrichir ces offres avec des formations assez courtes, de sensibilisation sous format de webinaires (de quelques heures).

D'une manière générale, lorsque cela est possible et que ce format convient au vu du sujet à traiter, cette piste nous semble intéressante. En effet, le temps disponible pour la formation est une réelle

problématique pour les agent.es de Météo-France qui sont déjà bien souvent surchargé.es (trouver du temps en plus pour des formations n'est pas toujours aisé, des formats plus courts faciliteraient peut-être des candidatures ?).

*Prochaine FS-EP le 04/03/2025 à Toulouse.*